

MINISTÈRE
 DE L'ARMEMENT
 ET DES
 FABRICATIONS DE GUERRE
 ———
 SOUS-SECRETARIAT D'ÉTAT
 DES INVENTIONS
 ———

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

13 Juillet 1917

Monsieur

J'ai été chargé d'examiner votre
 mémoire sur l'emploi de l'aimant
 pour attacher un signal à un sous-marin.
 J'ai le regret de vous annoncer que
 cette idée a été plusieurs fois déjà
 soumise à la Commission des
 Inventions. On a toujours jugé que
 la chance d'atteindre un trait infime,
 et que la force potentielle ne serait pas
 suffisante pour entraîner en
 vitesse un signal admissible.
 L'emploi de l'aimant et tri-déroulé
 en tout ce qui concerne la action
 à distance notable, car la force due à un

2
ai want de voir comme le cube de
la distance quand elle est grande le
rapport à la distance des pôles.

peu elle a grès Mounien, l'assurance
de un sentiment tri-distingus.

Quidi Proca

Calitane d'Arhelvi

Section de Selyque-Marie